

CAMP D'HIVER 2025-26 INSCRIPTION

INFORMATION DE L'ENFANT				# Ludik: _____
NOM :		PRÉNOM :		
DATE DE NAISS.: AAAA/MM/JJ	SEXE: ☐ M ☐ F	# ASS. MALADIE:	EXP. : AAAA/MM	
J'accepte que mon enfant soit pris(e) en photo pour la promotion sur les médias sociaux				☐ OUI ☐ NON
INFORMATIONS DES PARENTS				
NOM DU PARENT PAYEUR (NOM, PRÉNOM)		# ASSURANCE SOCIALE (OBLIGATOIRE POUR LE RELEVÉ 24)		
ADRESSE (PAYEUR) :		# APT.:	VILLE:	
CODE POSTALE:	COURRIEL:			
NOM DES PARENTS (NOM, PRÉNOM)		TEL. # 1	TEL. # 2	DROIT DE CHERCHER L'ENFANT
PARENT 1:				☐ OUI ☐ NON
PARENT 2:				☐ OUI ☐ NON
AUTRES CONTACTS - Nous devons avoir 3 numéros de téléphone au dossier (OBLIGATOIRE)				
NOM, PRÉNOM	LIEN AVEC L'ENFANT	# TEL.	DROIT DE CHERCHER L'ENFANT	
1.			☐ OUI ☐ NON	
2.			☐ OUI ☐ NON	
3.			☐ OUI ☐ NON	
INFORMATIONS MÉDICALES & AQUATIQUES				
ALLERGIES :		☐ L'ENFANT SAIT NAGER		
MÉDICAMENTS :		☐ L'ENFANT NE SAIT PAS NAGER		
INFOS IMPORTANTES/ DIAGNOSTIC :		☐ METTRE UN FLOTTEUR		
EPIPEN : ☐ OUI ☐ NON		☐ METTRE UN GILET DE SAUVETAGE		
INSCRIPTION (GROUPE/DATES) - 8h à 17h30				
☐	Lundi, 22 décembre, 2025	\$50	☐ Groupe 1: 5-8 ans ☐ Groupe 2: 9-12 ans	\$
☐	Mardi, 23 décembre, 2025	\$50		\$
☐	Vendredi, 26 décembre, 2025	\$50		\$
☐	Lundi, 29 décembre, 2025	\$50		\$
☐	Mardi, 30 décembre, 2025	\$50		\$
☐	Vendredi, 2 janvier, 2026	\$50		\$
Politique de remboursement et annulation			Carte de membre annuelle + 19. 50 \$	\$
				TOTAL \$

Une réservation sera complète qu'après la réception des frais complets.

*Le camp besoins spéciaux n'est pas disponible. Les groupes changent selon les inscriptions.

Un remboursement complet, moins le frais administratif de \$15 par jour, peut être accordé si une demande écrite est reçue avant le 6 décembre. Après cette date, les remboursements ne seront pas considérés, seul si un certificat médical est fourni. Si un remboursement a été approuvé, \$15 par jour d'inscription seront déduits. L'absence du camp ne constitue pas une annulation du camp. Les annulations seront traitées par demande écrite seulement. Aucune modification ne sera acceptée une fois le camp commencé. Les remboursements sont applicables pour les fermetures de camps. Le Centre du Sablon se réserve le droit de demander aux campeurs de ne pas retourner au camp. Tous les campeurs doivent adhérer aux règles du camp et du groupe. Les comportements irrespectueux ou perturbateurs, le langage grossier ou blessant, la violence et/ou l'intimidation ne seront pas tolérés. EN SIGNANT, J'AI LU, COMPRIS ET ACCEPTE LES DÉCLARATIONS CI-DESSUS.

SIGNATURE DU PARENT

DATE

CODE DE VIE

Quand je suis au camp, je :

1. Je respecte les règles
2. Je respecte le personnel, les CIT et les autres campeurs par mes actions ou mes paroles.
3. Respecter le matériel et le ranger proprement après l'avoir utilisé.
4. Déposer tous les déchets/recyclages dans la poubelle appropriée.
5. Laisser mes jouets personnels ou objets non liés au camp à la maison, afin de profiter pleinement de l'expérience du camp et d'éviter la perte ou le vol de l'objet.
6. Apporter mon grand sourire et mon attitude positive au camp

Sanctions :

L'échelle de sanctions présentée ici servira de guide à l'ensemble du personnel du camp de jour. Chaque intervention sera appliquée en fonction de la nature de la situation et de sa gravité (mineur et majeur). L'intervention peut donc s'écarter de l'échelle présentée.

Degré de gravité : mineur

Actions inacceptables : langage mauvais ou inapproprié, désobéissance, insultes, bousculades, crises de colère, refus de participer, etc.

Escalade des sanctions :

1. Avertissement verbal
2. Discussion et recherche de solutions concrètes avec les animateurs
3. Retrait d'un campeur d'une activité ou d'un séjour.
4. Rencontre avec la coordonnatrice et appel téléphonique aux parents selon la situation
5. Avis disciplinaire et rencontre avec les parents
6. Suspension* pour une journée
7. Expulsion définitive* du camp

Degré de gravité : majeur

Actions inacceptables : violence physique, bris de matériel, crises de colère ou tout acte compromettant la sécurité d'autrui.

1. Le campeur est retiré du groupe
2. Rencontre avec la coordonnatrice
3. Rencontre avec les parents
4. Selon la gravité de la situation, mesure disciplinaire ou suspension* d'un à trois jours.
5. Expulsion définitive* du camp

EXPULSION OU SUSPENSION

- Aucun remboursement en cas de suspension ou d'expulsion
- Toutes les expulsions et suspensions prennent effet immédiatement.

L'échelle des sanctions présentée demeure un guide pour tous les employés du camp de jour. Chaque intervention est appliquée en fonction de la nature de la situation et de sa gravité. L'intervention peut donc déroger de l'échelle présentée.

J'ai pris connaissance du code de vie du Camp du Sablon et m'engage en tant que parent à le soutenir et à encourager mon enfant à le respecter.

SIGNATURE DU PARENT

DATE